

**DELIBERATION N° 19/130 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA MODIFICATION DU PROJET DE TRANSFERT
DU DEPÔT FERROVIAIRE DE BASTIA A CASAMOZZA**

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril, l'Assemblée de Corse, convoquée le 10 avril 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Mattea CASALTA, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Jeanne STROMBONI, Petr'Antone TOMASI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Marie SIMEONI
M. Guy ARMANET à Mme Muriel FAGNI
M. François BENEDETTI à M. Paul LEONETTI
M. Romain COLONNA à Mme Frédérique DENSARI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Francis GIUDICI à M. Jean-Louis DELPOUX
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Marie-Anne PIERI
M. Jean-Charles ORSUCCI à Mme Marie-Hélène PADOVANI
M. Antoine POLI à M. François ORLANDI
Mme Laura Maria POLI à M. Michel GIRASCHI
M. Pierre POLI à M. Paul MINICONI
M. Louis POZZO DI BORGO à Mme Juliette PONZEVERA
Mme Rosa PROSPERI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Chantal PEDINIELLI
M. Jean-Guy TALAMONI à M. Pierre-José FILIPPUTTI
Mme Julia TIBERI à M. Pascal CARLOTTI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Valérie BOZZI, Julie GUISEPPI, Pascale SIMONI, Anne TOMASI, Hyacinthe VANNI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment les articles L. 4422-1 et suivants,
- VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- VU** la délibération n° 18/279 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juillet 2018 approuvant le principe d'un projet global de requalification et d'aménagement de la gare et du dépôt ferroviaire de Bastia,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la modification du projet de transfert du dépôt ferroviaire de Bastia à Casamozza, telle que décrite dans le rapport joint, pour un coût prévisionnel évalué à 4 200 000 € HT.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le financement prévisionnel de cette opération dans le cadre du Programme Exceptionnel d'Investissement au titre de la mesure « Chemin de Fer » selon la répartition suivante :

- Etat : 70 %, soit 2 940 000 € HT.
- Collectivité de Corse : 30 %, soit 1 260 000 € HT.

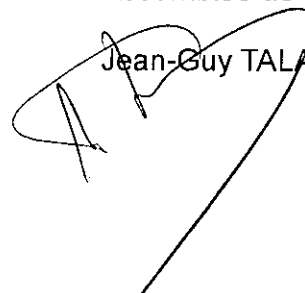
ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 25 avril 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



COLLECTIVITE DE CORSE



ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2019

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE



COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de présenter l'évolution technique et financière du projet de transfert du dépôt ferroviaire de Bastia à Casamozza.

1. Rappel du descriptif de l'opération

Par délibération n° 18/279 AC du 28 juillet 2018, l'Assemblée de Corse a approuvé le principe d'un projet global de requalification et d'aménagement de la gare et du dépôt ferroviaire de Bastia. Pour cette requalification, il était donc nécessaire d'abandonner et de clôturer l'ancienne opération et de procéder, préalablement au réaménagement du site, au transfert du dépôt ferroviaire de Bastia à Casamozza.

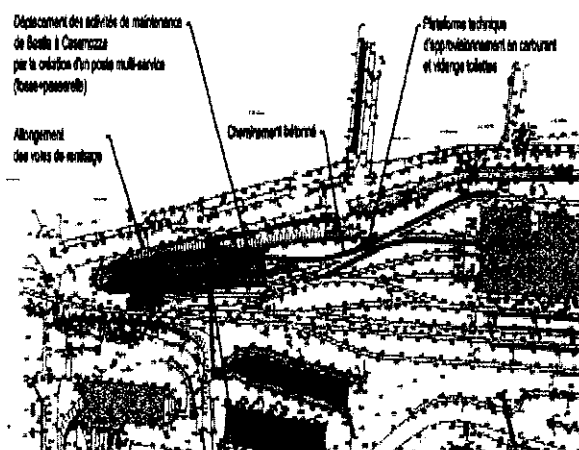
Ainsi, il a été créé une nouvelle opération « Transfert du dépôt » qui se décompose de la manière suivante

- **Phase 1** : relocalisation des installations de maintenance et de remisage à Casamozza. Ce projet intègre la réalisation d'une nouvelle fosse à Casamozza, l'allongement des voies de remisage du dépôt et l'adaptation du plan de voies.
- **Phase 2** : démolition des anciens hangars et des voies de remisage afin de libérer le site puis de permettre la cession de cette emprise à la ville de Bastia.

Cette opération était estimée à 1,4 M € et son financement réalisé à hauteur de 70% sur le PEI 4 par réaffectation sur la mesure « Chemin de fer » de la dépense cofinçable restante après abandon.

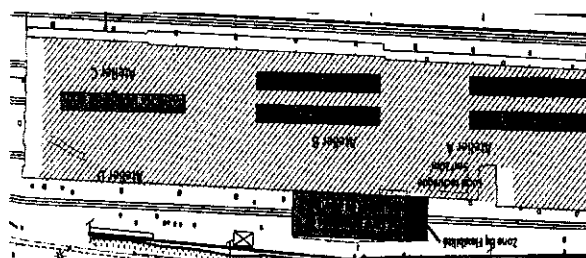
2. Modification de programme pour la relocalisation de l'atelier de maintenance de Bastia à Casamozza

Les études complémentaires menées par les CFC et la CdC ont permis d'approfondir les différentes possibilités techniques relatives au transfert de l'atelier de maintenance de Bastia à Casamozza et d'aboutir à une vision partagée de l'investissement à privilégier.



Il s'agirait de créer un nouvel atelier sur l'emplacement des voies de remisage situées au nord de l'atelier existant. Cet emplacement permettra d'avoir la flexibilité nécessaire au niveau de l'exploitation. Dans le même temps la voie terminus de navette actuelle de Casamozza sera relocalisée coté parking (transfert de la navette de la voie V3 sur la voie V4).

Cet atelier complémentaire permettra d'assurer les opérations actuellement réalisées sur le site de Bastia (maintenance de niveau 1-2).



L'atelier actuel continuerait à assurer ses fonctions (maintenance de niveau 3 ou 4).

Ainsi, les modifications induites par cette évolution apportée au programme initial permettent une avancée sociale pour l'ensemble des personnels transféré et une amélioration technique très sensible d'homogénéisation des procédures et de mise à niveau des installations existantes (station carburant, quais pour les voyageurs...).

Enfin, cette nouvelle installation s'insère dans une vision stratégique car l'ensemble des deux bâtiments sera alors suffisamment dimensionné pour accueillir ultérieurement le nouveau matériel roulant de type tram/train.

A cet horizon, aucune augmentation supplémentaire de surface des ateliers ne se trouverait ainsi nécessaire.

Seuls les outillages et ouvrages intérieurs devront être complétés telles que la passerelle de visite des rames ou encore les amenées supplémentaires de fluides...

3. Financement du transfert du dépôt de Bastia à Casamozza

La délibération du 28 juillet 2018 précisait la répartition des 1,4 M€ à prévoir sur le scénario simplifié :

- 1 M€ consacré sur le site de Casamozza à la réalisation d'une nouvelle fosse le long du bâtiment existant et l'allongement des voies de remisage actuelles,
- 0,4 M€ au titre de la démolition des anciens hangars de Bastia et de la dépose des voies devenues inutiles.

Les études plus détaillées ont permis d'approfondir la faisabilité technique et le coût

du projet.

Les reprises du faisceau de voie resteront cohérentes avec le projet de la CCVU en cours qui inclut la manœuvre et le contrôle à distance de certains aiguillages.

Le montant prévisionnel de l'intervention sur le site de Casamozza (phase 1 du projet) et sur le site de Bastia a été réévalué à la hausse à hauteur de 4,20 M€.

Le projet comprend désormais :

- Un nouveau bâtiment de 500 m² environ :
 - accueillant une voie sur fosse (voie R3). La largeur du bâtiment est prévue pour permettre la mise en place ultérieure de 2 passerelles de visite (1 de part et d'autre de fosse) pour accéder à la partie haute des nouvelles rames ;
 - Un auvent accroché à ce bâtiment permettra d'accueillir une autre voie sous abri (voie R4).
- Transformation de la voie V4, actuellement voie de service, en voie navette avec création d'un quai en prolongement de celui du bâtiment voyageurs,
- Remise aux normes des 2 quais existants (latéral bâtiment voyageurs et central),
- Spécialisation de la voie V3 pour les mouvements de trains intérieurs au site,
- Modifications du plan de voie Nord pour permettre l'implantation du nouveau bâtiment atelier,
- Reconfiguration de l'ouvrage hydraulique existant sous le nouveau bâtiment atelier,
- Création d'un mur de soutènement côté Nord-Est du site pour gagner en emprise (voies R3 et R4),
- Déplacement de la station carburant actuelle et de vidanges des rames afin d'optimiser les manœuvres pour le remisage et les entretiens.

Sur le site de Bastia, le projet comprend toujours :

- La démolition des 2 hangars accolés,
- La prise en compte des particularités du désamiantage des bâtiments et du terrassement en zone amiante géologique éventuelle et de la dépollution également,

Le tableau ci-dessous donne le détail par poste.

SITE DE CASAMOZZA	MONTANT HT Scénario retenu Nouvel atelier complémentaire sur le faisceau nord de Casamozza
Dépose-repose de voies	290 000 €
Nouveau quai voie V4	230 000 €
Quais BV et central V1 et V2	460 000 €
Modification OH sous bâtiment	330 000 €

Mur de soutènement	110 000 €
Bâtiment neuf sur voie R3	1 180 000 €
Auvent sur voie R4	150 000 €
Fosse	80 000 €
Station carburant	150 000 €
Station de Vidange	70 000 €
Maîtrise d'œuvre, contrôle technique, CSPS divers	700 000 €
Total sur le site de Casamozza	3 750 000 €

SITE DE BASTIA	MONTANT HT
Démolition des 2 hangars accolés	350 000 €
Dépose des voies de garage	50 000 €
AMO démolition amiante dépollution	50 000 €
Total sur le site de Bastia	450 000 €

Conclusion :

Il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- d'approuver la modification du projet de transfert du dépôt ferroviaire de Bastia à Casamozza telle que décrite dans le présent rapport pour un coût prévisionnel évalué à 4 200 000 € HT.
- d'approuver le financement prévisionnel de cette opération dans le cadre du Programme Exceptionnel d'Investissement au titre de la mesure « Chemin de Fer » selon la répartition suivante :
 - Etat : 70 %, soit 2 940 000 € HT.
 - Collectivité de Corse : 30 %, soit 1 260 000 € HT.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception

Objet	ADAPTATION DU PROJET DE TRANSFERT DU DEP?T FERROVIAIRE DE BASTIA A CASAMOZZA
Identifiant acte	02A-200076958-20190425-036660-DE
Identifiant interne	036660
Date de réception par la préfecture	7 mai 2019
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	25 avril 2019
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3

[Fermer](#)